

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

OFFICE OF THE HIGH REPRESENTATIVE
FOR THE LDCs, LLDCs and SIDS

RECEIVED

DEC 29 2005

Action by NA
Info copy to HR/HS/OP

**RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN D' ACTIONS DE BRUXELLES EN FAVEUR
DES PAYS LES MOINS AVANCES (PMA)**

Elaboré par :
IRO Souley
Point Focal National

Décembre 2005

INTRODUCTION

Le présent rapport est élaboré dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan d'Actions de Bruxelles en faveur des pays les Moins Avancés (PMA).

Après une brève description de la situation économique du Niger, le rapport est articulé sur les progrès accomplis par notre pays dans la réalisation de chacun des sept (7) engagements communs qui sont ressortis de la 3^{ème} conférence de Bruxelles sur les PMA.

Le Niger est un pays qui s'étend sur 1.267.000 Km² dont les trois quarts sont situés dans la zone septentrionale désertique. La frange Sud du territoire, où vivent plus de 75% de la population nationale, recèle l'essentiel des ressources naturelles exploitables (sol, eau, végétation, faune). La pression sur ces ressources, conjuguée à l'action climatique, a pour conséquence la dégradation du potentiel productif.

En dépit de ses contraintes naturelles (enclavement du pays, insuffisante maîtrise de l'eau, fragilité des sols, dégradation de l'environnement et démographie galopante) et des principaux obstacles à la croissance économique (macro-économique, sectoriel et institutionnel), le Niger dispose d'un important potentiel dans le secteur rural (agriculture et élevage) dont l'exploitation judicieuse peut générer une croissance économique significative et réduire la pauvreté. En effet les actions liées au secteur rural constituent les principales activités de la population du Niger dans la mesure où elles occupent plus de 85% de la part active de celle-ci. Ainsi la contribution de ce secteur à la formation du PIB national a atteint 41% en 2003.

Pour lutter contre la pauvreté, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) adoptée, en janvier 2002, tout juste au sortir de la conférence de Bruxelles sur les PMA. Cette stratégie vise à réduire de 50%, au cours de la période 2002-2015, la pauvreté, au Niger par l'amélioration des conditions de vie. Pour y parvenir, la stratégie du Gouvernement s'appuie sur la consolidation d'un cadre macroéconomique, le développement des secteurs productifs, le renforcement de l'accès des pauvres à des services sociaux de qualité et le renforcement des capacités institutionnelles, la promotion de la bonne gouvernance et la décentralisation du développement.

Le Gouvernement œuvre à la consolidation des résultats obtenus de l'assainissement qu'il a engagé depuis 2000 du cadre macro-économique du pays afin de rendre durable la croissance économique pour lutter efficacement contre la pauvreté. Dans ce cadre, le programme de développement du Gouvernement inspiré des engagements mondiaux (BPOA, OMD) vise à réaliser un taux de croissance annuel de l'ordre de 4% au cours de la période 2005-2007.

Concernant le développement des secteurs productifs, l'objectif est de développer les potentialités du secteur rural (agriculture et élevage) en mettant en valeur les terres par l'utilisation et la maîtrise des ressources en eau, en soutenant le renforcement de l'accès des pauvres aux services sociaux de base à travers des actions visant à améliorer le niveau de l'éducation et l'état de santé de la population, et accroître l'accès à l'eau potable aux populations, notamment rurales. Enfin, la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement des capacités bénéficieront également de soutiens de la part des autorités afin d'améliorer la gestion économique du pays, de renforcer la transparence de

l'exécution budgétaire et de promouvoir la gouvernance locale, tout en favorisant l'approfondissement du développement à la base.

La mise en œuvre du Plan d'Action de Bruxelles a permis au Niger de réaliser des progrès appréciables dans différents domaines de sa gestion économique et sur le plan social, en particulier l'éducation de base. Toutefois, ces résultats sont insuffisants et fragiles, eu égard au niveau élevé de la croissance démographique (3,1% l'an) et de l'ampleur de la pauvreté (63% de la population) ainsi que de la vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs, ce qui rend nécessaire la poursuite des réformes et le développement du monde rural.

I. ELABORATION DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (SRP)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de Bruxelles, les autorités du Niger ont élaboré et adopté en février 2002 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). La mise en œuvre du Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté (PCLCP) a constitué une avancée importante, mais n'a pas permis de relever le défi d'une réduction significative de la pauvreté. Ce dernier nécessite en effet un cadre global concerté et consensuel de référence permettant la mise en œuvre de stratégies efficaces de développement économique et social.

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), préparée dans le contexte de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PTE) a pour ambition de relever ce défi. Elle ne se substitue pas aux programmes cadres et stratégies sectorielles existants ou déjà en cours de finalisation mais les intègre dans la logique des priorités gouvernementales afin de constituer le document principal d'orientation de la politique économique et sociale. Ce faisant, les objectifs sectoriels visés par chaque ministère sont confirmés.

L'élaboration de la SRP a fait l'objet d'une large participation de toutes les couches de la société nigérienne. Celle-ci traduit la transparence du processus initié, seul gage de l'appropriation par les populations, de l'ensemble de la Stratégie de réduction de la pauvreté à tous les niveaux.

La SRP se fixe des objectifs ambitieux de croissance économique, de réduction de la pauvreté et d'extrême pauvreté, de l'accès des pauvres aux services sociaux de base. Elle repose sur quatre (4) axes : i) une croissance économique durable et soutenue ; ii) un développement des secteurs productifs ; iii) un accès garanti des pauvres aux services sociaux de base ; iv) un renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la promotion d'une bonne gouvernance et la décentralisation.

L'élaboration de la SRP se base sur un diagnostic de la pauvreté à partir des données quantitatives et de l'enquête de perception auprès des populations. Ce diagnostic a permis d'identifier les objectifs globaux que vise la SRP à moyen et long terme et dégager les stratégies appropriées pour l'atteinte de ces objectifs. Par la suite, des actions prioritaires ont été déterminées pour la période 2002-2004 correspondant au programme triennal des investissements de l'Etat. Enfin ce plan d'action détaillé et chiffré sert de support pour la mise en œuvre de la SRP. Ce plan d'action est indicatif et dynamique en ce sens il est enrichi et corrigé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la SRP.

Cette mise en œuvre de la SRP fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation à partir d'une batterie d'indicateurs pertinents pour la réduction de la pauvreté. Ce système de suivi/évaluation associe

l'ensemble des acteurs intervenants dans la réduction de la pauvreté au Niger. La pratique de la bonne gouvernance, en tant que principe transversal fondé entre autres sur la responsabilité, la transparence, la rigueur et le respect de la loi, conditionne dans une large mesure la pertinence du cadre de mise en œuvre de la SRP et des engagements internationaux.

A cet effet, la recherche d'une saine et efficace gestion du bien public, ainsi que le renforcement des capacités de l'administration et de la société civile, se sont poursuivis depuis la conférence de Bruxelles de Mai 2001. Il est à signaler que dans ce cadre, le Ministère en charge du développement communautaire a procédé à un renforcement des capacités de ces cadres centraux et déconcentrés afin d'améliorer leur capacité d'intervention et d'appui conseil auprès des collectivités territoriales en vue d'une gestion locale du développement.

II. BONNE GOUVERNANCE

Dans le domaine de la consolidation de l'Etat de droit, le Gouvernement a procédé à la révision du code électoral et à l'élaboration de modules de formation du personnel de l'administration pénitentiaire ; de même, le barreau a organisé des caravanes d'assistance judiciaire aux plus démunis.

Sur le plan des libertés publiques, l'espace des libertés s'est davantage consolidé, notamment par la régularité des rapports de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDH/LF), la conduite régulière par les associations des droits de l'Homme de leurs activités et la multiplication des organes de presse privés.

Au plan politique, il est noté (i) la mise en place d'un conseil National de Dialogue politique (CNDP), ainsi que (iv) l'organisation d'élections locales en Juillet 2004.

En matière de gouvernance administrative, le Gouvernement a entrepris des réformes institutionnelles et a mené plusieurs actions parmi lesquelles :

- L'élaboration d'un programme intégré de modernisation de l'administration ;
- L'élaboration d'un projet d'appui à l'informatisation de la gestion administrative du personnel de l'Etat ;
- La préparation d'une étude relative à la gestion des emplois dans la Fonction Publique comme base de gestion prévisionnelle et d'évaluation du rendement des agents de l'Etat ;
- La réalisation d'une étude sur la réforme de la Fonction publique ;
- Le lancement de l'étude actuarielle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ainsi que la poursuite du processus de restructuration de cette institution ;
- La réalisation d'une étude pour la mise en place des mutuelles de santé pour les travailleurs ;
- La poursuite des réflexions en vue de la transformation du Fonds National de Retraite en une Caisse autonome de financement des retraites des fonctionnaires (CARFO).

Dans le domaine économique, les instruments de gestion, des finances publiques du Niger ont été harmonisés avec les directives de l'UEMOA par l'adoption de la Loi Organique relative aux lois de

Finance, le Règlement Général de la Comptabilité Publique, la Nomenclature Budgétaire de l'Etat et le plan Comptable de l'Etat.

Dans le but de parvenir à un environnement économique sain, favorable à la croissance et à la réduction de la pauvreté, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son plan de réduction des arriérés intérieurs qui consiste à apurer les arriérés de salaires, les restes à payer vis-à-vis des entreprises, les obligations à l'égard du secteur public, les créances sur les représentations diplomatiques et les paiements dus au titre de la contrepartie du budget d'investissement.

S'agissant de la gouvernance locale et décentralisation et dans le souci de renforcer l'émergence du développement local ainsi que la stabilité politique et institutionnelle, le Gouvernement a renforcé le processus de son schéma politique de décentralisation, à travers notamment (i) l'adoption de la loi n° 2003-035 du 27 Août 2003 portant composition et délimitation des communes (ii) l'adoption de la loi n° 2003-058 du 10 décembre 2003 déterminant le nombre des sièges par Conseil Municipal la tenue d'élections municipales le 24 Juillet 2004.

III. RENFORCEMENT DES CAPACITES

Concernant, le renforcement des capacités dans les domaines de la formulation des politiques économiques et sociales, il a toujours été une préoccupation pour le gouvernement. A cet égard, plusieurs actions ont été réalisées en vue de doter les cadres de l'administration de connaissance, habiletés et outils méthodologiques appropriés et harmonisés pour assurer la mise en œuvre efficace de la SRP et des engagements internationaux.

Dans ce cadre, on peut mentionner les différents ateliers et séminaires organisés par les ministères techniques, le Secrétariat Permanent de la SRP, ainsi que les actions de renforcement de capacités de la Cellule d'Analyse et de Prospective en Développement (CAPED).

En effet, depuis le lancement de ses activités le 1^{er} octobre 2003, la CAPED a été mise à contribution par le Gouvernement pour une série d'ateliers de formation ; notamment :

- a). L'organisation de quatre (4) sessions de formations au profit des Secrétaires généraux et des Directeurs des Etudes et de la programmation de l'ensemble des Ministères ; ces formations ont porté sur l'élaboration des plans d'action sectoriels, la gestion axée sur les résultats, le processus de sélection et d'opérationnalisation des indicateurs de mise en œuvre des stratégies sectorielles, le suivi-évaluation, l'élaboration et la mise en place un système d'information pour le suivi et l'élaboration des stratégies sectorielles.
- b). L'organisation de trois (3) sessions de formation à l'endroit des cadres centraux, régionaux et locaux du Ministère du Développement Communautaire (MDC) sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi-évaluation des plans/Programme de développement régionaux et locaux dans un contexte de décentralisation.
- c). La formation des cadres féminins de l'administration à la gestion des carrières et au développement des compétences.

Toutefois, il convient de préciser que les activités menées à cet effet ne sont pas exhaustives car elles ne prennent pas en compte les nombreuses réalisations à l'actif des organisations de la société civile, du secteur privé et des organisations communautaires de la base à travers les projets et programmes de développement.

Par ailleurs d'autres mesures institutionnelles et actions en la matière ont été entreprises par le MFP/T/E en vue d'améliorer la performance des agents de l'Etat ; il s'agit particulièrement de l'élaboration d'un programme intégré de modernisation de l'administration (PIMAN) et de l'organisation d'un atelier sur la gestion des changements induits par les réformes et la mise en œuvre de politique dont la SRP.

Enfin, malgré les appuis des partenaires au développement, force est de constater que le manque de ressources financières suffisantes entraves considérablement la volonté du Gouvernement à mener convenablement son programme de renforcement des capacités.

IV. MISE EN PLACE DES CAPACITES DE PRODUCTION

Dans le domaine de la mise en place des capacités de production pour que les PMA bénéficient de la mondialisation, au Niger, tout comme le Plan d'Action de Bruxelles, la SRP a fait la réduction de la vulnérabilité des populations une priorité, à travers le renforcement de la sécurité alimentaire, la création de conditions favorables au développement des filières agricoles porteuses, le développement des cultures irriguées, la restauration et la préservation du capital foncier, ainsi que le développement des activités génératrices de revenus (AGR), globalement, les actions menées dans ce cadre ont été positives et ont permis d'apporter une amélioration sensible des conditions de vie du monde rural.

Dans le même sens, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du vaste programme qui vise à développer la construction de routes et de pistes rurales des zones de production vers les routes secondaires et les centres urbains pour appuyer la sécurité alimentaire, commercialiser le surplus de la production agropastorale, augmenter les revenus des populations rurales, accroître la productivité et faciliter l'accès des pauvres aux infrastructures socio-économiques. Ainsi, de juin 2003 à juillet 2004, près de 20 milliards de F CFA ont été mobilisés au profit d'investissements directs dans le secteur des routes.

En ce qui concerne les appuis techniques en vue d'une utilisation optimale des NTIC, on retient : l'élaboration et adoption du Plan National Informatique et Communication (NICI) ; la formation de collégiens et de lycéens sur l'utilisation des NTICS ; la mise en place du système d'information gouvernement et le financement d'une étude de faisabilité pour l'interconnexion des différents départements ministériels.

V. RENFORCEMENT DU ROLE DU COMMERCE

Concernant le renforcement du rôle du commerce dans le développement, le Niger fait de la promotion du secteur privé un des piliers de la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

En effet, le désengagement progressif de l'Etat de la sphère marchande place le secteur au centre de la mise en œuvre de la SRP et lui offre également l'opportunité de jouer pleinement son rôle dans la croissance économique. Ainsi, pour soutenir la création de conditions favorables à l'investissement privé, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures visant à améliorer l'environnement juridique et fiscal et à accompagner les promoteurs dans le montage des projets et la recherche des partenaires extérieurs pour la création de nouvelles unités économiques.

Au fait depuis la mise en application des dispositions de l'Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires en Afrique (OHADA) en 2004 et qui sécurisent l'environnement des affaires, au moins 57 entreprises étrangères se sont implantés au Niger, 97 en 2002 et 137 en 2003. Il est aussi noté les actions suivantes :

- La création d'un guichet unique de formalités pour les entreprises ;
- Le renforcement du Centre de Promotion des Investissements (CPI) ;
- La dynamisation des antennes régionales de <<Entreprendre au Niger>> (EAN)
- L'installation du Conseil National des Investisseurs Privés ;
- L'élaboration d'une stratégie de communication pour le secteur privé
- La mise en place d'un fonds de refinancement auprès de 4 banques (BIA, ECOBANK, SONIBANK, BOA)
- L'agrément de 29 entreprises aux avantages du code des investissements ;
- La réalisation d'une étude pour la mise en place d'un fonds de promotion des petites et moyennes entreprises et/ou industrie ;
- La formation de 30 cadres aux méthodes de suivi-évaluation du programme prioritaire du secteur privé.

Malgré ces avancées significatives, la promotion du secteur privé est encore confrontée au problème de l'absence d'appui ciblé en faveur des organisations paysannes, notamment en ce qui concerne (i) le financement des crédits de campagne et de commercialisation des produits et (ii) l'encadrement des unités informelles pour une exploitation formelle dans la perspective d'une meilleure maîtrise de leur contribution à la production nationale.

VI. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans les domaines de l'environnement et de la lutte contre la désertification, les actions menées ont visé essentiellement l'inversion des tendances de dégradation des ressources naturelles et l'amélioration de la contribution du secteur de l'environnement à la formation du PIB.

La mise en œuvre d'un certain nombre de programmes relatifs notamment (i) à la récupération et l'aménagement des terres, (ii) à la production d'espèces à valeur économique comme le gommier et (iii) à la protection des terres cultures et de pâturage, a permis d'enregistrer des résultats appréciables en matière de protection de l'environnement et de lutte contre la désertification.

Ainsi, le potentiel de récupération de terres a été porté à 360.000 hectares grâce aux opérations de lutte anti-érosive, de reboisement, de mise en défense et de fixation de dunes.

Afin de permettre aux populations démunies d'accroître leurs revenus, le Gouvernement a subventionné les pépinières villageoises pour la production de près de 25 millions de plants forestiers dont 70% de gommiers ; l'achat de cette production détenue essentiellement par des femmes a permis d'aménager près de 200.000 hectares de forêts naturelles et de réaliser 3.000 km de pare-feu pour protéger les pâturages en zone pastorales. De plus , la poursuite du programme d'empoissonnement des mares a permis d'atteindre une production d'environ 52.260 tonnes de poissons frais.

En terme de réalisation physiques, on peut noter entre autres la production des plans (22.873.961 ha), les plantations en bloc (14.135 ha), les plantations linéaires (5.782 km) les fixations des dunes (1.741 ha), la protection du fleuve (609 ha sur le plateau de Bougoum), les actions de CES/DRS (20.850 ha) et la mise en place de 118 km de pare feu.

Par ailleurs, dans le cadre de l'intégration régionale le Gouvernement a mené des actions de sensibilisation en vue d'un programme intégré pour la gestion des ressources en eau et écosystèmes partagés. A ce titre, on peut citer :

- L'organisation en avril 2004 à Paris d'un Sommet des partenaires sur l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'Inversion des Tendances de dégradation des Bassins du Fleuve Niger.
- Les rencontres périodiques pour la mise en œuvre des programmes -d'actions sous régionaux et régionaux de lutte contre la désertification , de gestion des ressources naturelles transfrontalières et de régénération des bassins versants partagés, à savoir le bassin du Niger et le Lac Tchad
- L'organisation des consultations sectorielles sur l'environnement et la lutte contre la désertification les 17 et 18 Novembre 2005 à Niamey.

V. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

A propos de la mobilisation des ressources financières, le gouvernement du Niger a organisé les 7 et 8 juin 2003 à Niamey, un forum des partenaires au développement afin de susciter leur engagement à l'accompagner dans la mise en œuvre de la SRP du Plan d'Action de Bruxelles en vue de l'attente des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Ce forum qui a été une opportunité pour le Gouvernement de présenter à l'ensemble de ses partenaires les grands défis de la SRP, les difficultés que soulève sa mise en œuvre et les appuis attendus de la communauté internationale. Il a également permis entre autres de consolider processus participatif et de poursuivre le dialogue sur les politiques de développement.

Ainsi, le forum a permis de réaffirmer le consensus général autour de la SRP et de faire de celle-ci l'unique cadre de référence des partenaires pour leurs appuis à la politique économique, financière et sociale du Niger.

Parmi les recommandations du forum qui méritent d'être suivies avec les partenaires, on peut retenir :

- Faire de la SRP l'unique cadre de référence pour la programmation des efforts de développement du Niger et de ses partenaires dans la perspective de réalisation des OMD.
- Promouvoir l'approche programme et l'appui budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP.
- Poursuivre les efforts pour aboutir le plus rapidement possible à l'harmonisation des procédures de gestion de l'aide publique au développement.
- Poursuivre les efforts d'approfondissement et de réflexion sur les sources de la croissance, les procédures financières, les politiques sectorielles, le cadre de dépenses à moyen terme, la politique de population, le genre, le dispositifs de suivi-évaluation et les moyens d'améliorer et de conforter les performances macro-économiques du Niger de manière durable.

Pour chaque des recommandations formulées, des progrès sensibles ont été réalisés depuis la tenue du forum.

Ainsi, un regard des ressources requises pour le financement de la SRP et de la faiblesse des ressources financières du Niger, la mise en place d'un nouveau partenariat technique et financier est plus que jamais à l'ordre du jour pour le Gouvernement.

Dans ce cadre, on peut citer d'ores et déjà la mise en œuvre effective de plusieurs cadres de partenariat entre le Gouvernement, certains pays et institutions, ainsi que la désignation de chef de file pour assurer une meilleure coordination dans les secteurs ci-après :

- Education (Canada) ;
- Santé (Belgique) ;
- Lutte contre le VIH/SIDA (ONUSIDA) ;
- Stratégie de développement rural (France)
- Hydraulique (Suisse).

Dans le souci de rendre plus efficace l'aide publique au développement au Niger, un projet de calendrier relatif à l'alignement de la revue des programmes avec le cycle budgétaire et un projet de plan d'action pour l'harmonisation des interventions des principaux partenaires techniques et financiers du Niger ont été élaborés.

Les projets de plan d'action et de calendrier précisent les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de l'harmonisation des interventions, les tâches et les actions spécifiques à mener, les partenaires concernés, les résultats attendus ainsi que les périodes et les différentes échéances.

Ces instruments d'évaluation conjointe (Gouvernement, partenaires techniques et financiers) qui sont en observations au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances permettront de donner chaque année plus de visibilité aux efforts et progrès accomplis aussi bien dans chaque secteur que dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté au Niger.

Le soutien des partenaires techniques et financiers au Gouvernement s'est poursuivi autour des secteurs prioritaires de la SRP. Comme l'atteste le tableau ci-après qui précise les ressources financières mobilisées (montant en milliards de F cfa)

	2002	2003	2004 (projection)	2005 (projection)	Période 2002- 2005 (Projection)	Période 2004-2005 (projection)
Recettes fiscales	144,6	152,1	179,7	211,4	687,8	391,1
Ressources Extérieures	152,7	144,4	197,7	155,6	650,6	353,5
Dons	74,7	76	119,1	95,4	385,2	214,5
• Aide budgétaire	18,6	25,1	37,1	-	80,8	37,1
• Aide projets	45,8	39,4	68	90	243,2	156
Prêts	78	68,4	78,8	60,2	285,4	139
• Aide budgétaire	44,2	32,8	16,4	-	93,4	16,4
• Aide projets	33,8	35,6	62,4	60,2	192	122,6
CDMT	278,3	274,5	353,2	396,8	1302,8	750

Malgré l'engagement pris par les partenaires pour privilégier l'aide budgétaire, on constate que celle-ci reste inférieure à l'aide projet au cours de l'exécution du budget. De plus, les ressources extérieures attendues au premier semestre n'ont pu être mobilisées qu'au dernier trimestre de l'année 2003 et n'ont pas été à la hauteur des besoins de la SRP présentés lors du Forum, soit 193 Milliards de F CFA. En effet, 144,4 milliards de F CFA seulement ont pu être mobilisés, d'où un déficit de ressources de 48,6 milliards de F CFA.

La mise en œuvre de la SRP et du BPOA a nécessité au cours de la période 2004-2005 des ressources évaluées à près de 353,5 milliards de F CFA contre 297,1 milliards de F CFA mobilisés sur la période 2002-2003.

CONCLUSION

Le présent rapport de suivi de la mise en œuvre BPOA et de la SRP, fait ressortir que des efforts ont été accomplis par le Gouvernement dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

En effet, le Niger a mis en œuvre de manière satisfaisante le Programme économique et financier 2000-2003 avec les institutions de Breton Woods, ce qui lui a permis d'atteindre en avril 2004 le point d'achèvement de l'initiative PPTE et de bénéficier de l'allègement de sa dette auprès du Club de Paris en mai 2004. Grâce à ce succès, le Gouvernement a négocié avec les institutions de Breton Woods un nouveau programme triennal 2005-2007 axé sur la SRP et les OMD.

Les réalisations dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de réforme sont encourageantes, notamment en terme d'assainissement financier et de stabilité macro-économique.

Dans le domaine social, des progrès significatifs sont perceptibles grâce à une allocation orientée vers les objectifs de la SRP et les OMD.

La tenue des élections locales dans le cadre de la décentralisation, définie comme instrument de mise en œuvre de la SRP, constitue une avancée dans la responsabilisation des communautés pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Cependant, ces réalisations restent fragiles et insuffisantes en raison du fort taux d'accroissement démographique car la croissance économique enregistrée sur la période des programmes n'a permis qu'une amélioration marginale des conditions de vie des populations.

Sur le plan extérieur, la balance des transactions courantes continue d'être lourdement déficitaire, du fait notamment d'une base d'exportation qui demeure étriquée par manque de diversification de l'économie.

En outre, la mise en œuvre de la SRP et du BPOA se trouve encore confrontée à l'insuffisance des ressources, malgré le soutien des institutions de Breton Woods et des autres partenaires au développement.

Ce rapport d'étape donne les indications sur l'engagement du Gouvernement à renforcer considérablement les efforts d'ajustement car la mise en œuvre de la SRP et du BPOA exige non seulement des performances budgétaires solides et soutenues, notamment des efforts continus d'amélioration des recettes et de la qualité de la dépense, mais également la poursuite de la mobilisation des appuis financiers de la communauté internationale.

Enfin, ce rapport exhorte les partenaires techniques et financiers à soutenir davantage le Niger dans sa volonté de redressement de l'économie et de lutte contre la pauvreté en harmonisant les procédures et en augmentant le flux de ressources, sans lequel il lui sera difficile d'atteindre les OMD.